



A...comme AUTISTE
B...comme BULLDOZER
C... comme CHAMBRE D' ENREGISTREMENT
D... comme DFSPIP de la VIENNE
(.....)
R....comme RAS LE BOL !

POITIERS le 5/05/2015

Nous venons d'apprendre par nos élus en CT interrégional que la DI de Bordeaux leur a transmis il y a quelques jours la charte des temps du SPIP de la Vienne, pour passage et validation devant le CTI du 7/05/15. Or, cette charte des temps doit être au préalable **OBLIGATOIREMENT** validée par le CT local !

Dans la Vienne, celui-ci est programmé pour...cet après-midi et ... ne se tiendra pas, faute de quorum, puisque la CGT a décidé de le boycotter pour les raisons évoquées dans notre communiqué d'hier.

La raison majeure est que le DFSPIP considère le CT comme une chambre d'enregistrement des décisions qu'il a déjà prises (la preuve encore aujourd'hui!), au mépris des règles de concertation de la Fonction Publique qui imposent consultation, concertation et vote des représentants du personnel.

Cette stratégie du « PANZER » commence à faire de sérieux dégâts dans les rangs du personnel du SPIP de la Vienne.

Le DFSPIP a été interpellé à plusieurs reprises -en réunion de service, en audience individuelle ou en réunion départementale- sur la charge de travail devenue insupportable, l'épuisement, l'impact physique et psychique sur les agents, en raison de l'organisation du travail.

Le DFSPIP continue pourtant son semblant de concertation en laissant ses personnels régler leurs comptes en réunion de service sans aucune régulation des échanges , sans poser le moindre cadre rassurant.

Comble de la situation...

... le DFSPIP vient de faire savoir à l'ensemble des membres du CTS, qu'aucun CT n'a pu se tenir dans ce département depuis juin 2014 par la faute des membres de la CGT qui avaient démissionné de l' UGSP-CGT!!!

Rappelons au DFSPIP qu'il ne lui appartient pas de décider qui siège valablement au nom d'un syndicat. Ce dernier est le seul habilité à désigner ses représentants.

Nous invitons le DFSPIP à relire -voire lire- le décret 2011-184 du 15 février 2011 à ce sujet...

La CGT n'a jamais fait savoir qu'elle n'avait plus de représentant au CT de la Vienne. Les élus étaient donc en capacité de siéger dans un CTS...qu'il n'a pas convoqué.

Rappelons également que sa collègue DFSPIP des Landes n'a pas attendu « la note de la DAP officialisant la nouvelle organisation du collectif CGT insertion probation en date du 13 mars 2015 » pour convoquer 3 CTS depuis le début de l'année 2015 !

Lui-même d'ailleurs ne se posait pas cette question lorsqu'il a signé le 26 décembre 2014 la décision de désignation des membres du CTS du SPIP de la Vienne et qui comporte notamment les noms des représentants de LA CGT !

Enfin, contrairement à ce qu'il écrit dans son mail aux agents, la CGT ne demande pas le report ou l'annulation du CT de ce jour mais indique qu'elle ne siègera pas. Faute de quorum atteint, le CT ne pourra donc pas se tenir.

Pour les représentants CGT:

La mauvaise foi n'a pas sa place dans le dialogue social.

Seule la compétence a droit de cité.

En tous cas qu'il soit bien clair que les masques sont tombés et que les représentants CGT ne laisseront plus rien passer.

Il en va de la sérénité et de la sécurité des agents du service !